



VILLEPARISIS

I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

SERVICE MARCHES PUBLICS

FB/HB

DECISION N° 25-11100

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4^{ème} alinéa de ladite délibération susnommée,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un marché pour la fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuels (EPI) pour les agents communaux et ceux du CCAS

CONSIDERANT les offres des entreprises : CANO SAS et GK PROFESSIONNAL jugées économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement des offres,

DECIDE

Article 1

Le marché est passé en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, sous la forme d'une procédure adaptée ouverte.

Le marché n° M202505 ayant pour objet la fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuels (EPI) pour les agents communaux et ceux du CCAS est attribué aux sociétés :

- CANO SAS Sise 17 Avenue Roger Salengro 77270 VILLEPARISIS, pour le lot n° 1 : « Vêtements de travail, parkas et pantalons de pluie (vêtements de travail) » et pour un montant maximum annuel de 40 000 € HT,
- CANO SAS Sise 17 Avenue Roger Salengro 77270 VILLEPARISIS sise, pour le lot 2 : « Vêtements haute visibilité, parkas et pantalons de pluie haute visibilité (vêtements de travail et EPI) » et pour un montant maximum annuel de 40 000 € HT,
- CANO SAS Sise 17 Avenue Roger Salengro 77270 VILLEPARISIS sise, pour le lot 3 : : « Chaussures de travail et de sécurité (vêtements de travail et EPI) » et pour un montant maximum annuel de 30 000 € HT,
- CANO SAS Sise 17 Avenue Roger Salengro 77270 VILLEPARISIS sise, pour le lot 4 : : « Equipement de protection individuelle et de sécurité (EPI) » et pour un montant maximum annuel de 30 000 € HT,
- CANO SAS Sise 17 Avenue Roger Salengro 77270 VILLEPARISIS sise, pour le lot 5 : « Vêtements de sport (vêtements de travail) » et pour un montant maximum annuel de 25 000 € HT,

Accusé de réception en préfecture
077217705144-20250728-25-11100-AU
Date de télétransmission : 28/07/2025
Date de réception préfecture : 28/07/2025

- GK PROFESSIONNAL sise 159 Avenue Galliéni 93170 BAGNOLET, pour le lot 6 : « Vêtements spécifiques et EPI pour les agents de la police municipale, les ASVP et autres agents du service » et pour un montant maximum annuel de 40 000 € HT,

Les prix applicables sont ceux des bordereaux de prix unitaires.

L'accord-cadre est passé pour une période d'un an à compter de l'émission du 1^{er} bon de commande.

Article 2

Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites sur le budget Communal de l'exercice concerné.

Article 3

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur Le Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 28 juillet 2025

Le Maire,



Frédéric BOUCHE